



DÉCHETS, COLLECTE ET RECYCLAGE

Que deviennent mes déchets ?

L'ensemble des filières de recyclage de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole limite l'impact environnemental de la production de déchets en substituant aux matières premières des matériaux issus de la collecte sélective. Déchets verts, emballages en plastique, pneus ou pots de peinture usagés... Chaque déchet dispose désormais de son circuit de valorisation pour être transformé en ressources.

Filières de traitement et valorisation des déchets

Le traitement et la valorisation des déchets désignent l'ensemble des opérations tout ce qui se passe après la collecte en porte à porte ou en centre de recyclage.

Objectifs ? Transformer les déchets en ressources tout en maîtrisant les dépenses associées.

Où vont les emballages et les papiers recyclables ?

Après avoir été collectés et déposés dans les centres de tri, les emballages et papiers recyclables sont séparés par nature et par matériaux pour être préparés recyclage dans différentes usines. Dans le cadre de son contrat avec l'éco organisme CITEO, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a fait le choix de privilégier les centres de recyclage français et européens.

Comment fonctionne un centre de tri ?

Que deviennent mes emballages ?

Où vont les déchets verts ?

Plus de 20 000 tonnes de biodéchets sont collectés chaque année sur le territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole puis acheminés pour être transformés en compost dans des usines de valorisation situées à Gonfreville-l'Orcher, Saint-Vigor-d'Ymonville et Saint-Romain-de-Colbosc.

Que deviennent les ordures ménagères résiduelles ?

Destinées à être incinérées, elles comprennent tous les déchets produits par les ménages à l'exception des biodéchets compostables et des déchets d'emballage et de papiers recyclables. Pendant longtemps, les ordures ménagères résiduelles constituaient la plus grande partie des déchets collectés par la collectivité. Leur

tonnage a considérablement diminué grâce au développement des filières de recyclage par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. La modernisation des déchèteries en centres de recyclage performants a permis également de trier un volume plus conséquent d'objets et de matières en tout genre.

Les ordures ménagères prises en charge par la Communauté urbaine sont déchargées quai du Rhin au Havre, puis conditionnées pour être transportées dans des caissons en barge, via la Seine, jusqu'à l'usine de valorisation énergétique du SEVEDE à Saint-Jean-de-Folleville. Une fois déchargées, les ordures ménagères sont incinérées et la chaleur dégagée par ce processus est transformée en électricité.

Que deviennent les emballages en verre ?

Collectés dans les bornes d'apport volontaire, les bouteilles, pots et bocaux en verre sont directement acheminés vers une usine située à Saint-Virgor-d'Ymonville. Sur le principe du centre de tri des emballages et papiers, les différents éléments sont séparés par couleur grâce au tri optique et deviennent du calcin, des débris de verre pouvant être ajouté aux matières premières pour fabriquer le verre. Produits par le centre de tri, le calcin est ensuite acheminé vers la verrerie SAVERGLASS à Havre. Là, les anciens pots, bocaux et bouteilles redeviennent (principalement) des bouteilles de parfum ou d'alcool.

Trier nos emballages en verre est important pour l'environnement et utile pour l'économie locale.

Que devient le mobilier de maison et de jardin ?

Canapés, chaises, tables, armoires de toute époque, fauteuils, bureaux, mais aussi matelas, commodes, et guéridons... Une fois triés, tous ces éléments peuvent être orientés vers les filières de recyclage appropriées.

La Recyclerie : pour un tri solidaire

Il existe une alternative au tout recyclage qui permet non seulement de réduire nos déchets mais aussi de leur donner une nouvelle vie en les confiant à des réseaux associatifs ou à des entreprises d'insertion.

C'est toute l'ambition de La Recyclerie créée par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole pour vous aider à trier solidaire !

Que deviennent les équipements électriques et électroniques ?

Télévisions, ordinateurs, téléphones portables, mais aussi sèche-cheveux, grille-pain ou encore cafetières et bouilloires, tout ce qui fonctionne à l'électricité ou avec des piles peut se trier. Retour dans des magasins partenaires ou dépôt dans

les centres de recyclage de la communauté urbaine... Voilà comment participer à
recyclage de ces équipements !

Je réemploie, je répare...

Un objet en fin de vie n'est pas forcément « bon pour la poubelle » ! Souvent, il peut encore être réutilisé, réparé, vendu ou donné pour éviter ainsi de finir comme un déchet ! C'est ce qu'on appelle le réemploi !

Si vous souhaitez réparer, réutiliser, donner, échanger, revendre ou acheter tout type d'objets, adressez-vous à une association ou une entreprise d'insertion pour donner un second souffle. [Consulter notre annuaire du réemploi et du recyclage en ligne !](#) 

